

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département CALVADOS
		Canton CAEN XVI
	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mille vingt-quatre

Le 19 février

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 8 février 2024

Date d'affichage 8 février 2024

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 24

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Nicole ANTHORE, Virginie DALY, Sébastien LAGALLE, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Ayhan AYDAR, Sylvain JOBEY, Nadia DAMART, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, et Allan BERTU **avaient respectivement donné pouvoir à :** Françoise DUPARC, Jean-Pierre BOUILLON, Michel PATARD-LEGENDRE, Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aurélie TRAORE, Cédric EVANO et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Ayhan AYDAR, Sylvain JOBEY, Nadia DAMART, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Aurélie TRAORE et Pascal ESNOUF.

N° 2024-015 – CENTRE SOCIOCULTUREL ATELIER 860 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS « RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (R.E.A.A.P.) »

Via son projet Familles, le centre socioculturel municipal « Atelier 860 » développe des actions et des projets en faveur des familles du territoire ifois. Inscrit en cohérence et en complémentarité avec le pôle éducation, enfance-jeunesse de la Ville, il vise à renforcer les liens familiaux et valoriser les compétences parentales. Le projet Familles s'adresse à l'ensemble de la cellule familiale et des typologies de familles :

- En soutenant les familles dans les périodes de transition, de difficultés, de situations de fragilité (adolescence, aidants, jeunes parents...),
- En accompagnant les familles dans leur fonction et dans leur quotidien.

Pour accompagner les parents dans l'exercice de leurs responsabilités et faciliter ainsi la relation parents-enfants, la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) du Calvados intervient dans différents dispositifs :

- Le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P.) ;
- La médiation familiale ;
- Les lieux d'accueil enfants-parents.

Le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P.) est un dispositif national co-piloté, dans le département du Calvados, par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et la Caisse d'Allocations Familiales. Il fait l'objet d'un appel à projets pour des demandes de financements des actions de soutien à la parentalité auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados, du Conseil départemental du Calvados et de la Mutualité sociale Agricole Côtes Normandes.

Comme cela a pu être le cas les années passées, le centre socioculturel Atelier 860, au travers de son projet Familles, peut prétendre à ce soutien financier pour la réalisation d'actions à destination des parents. Pour 2024 particulièrement, les actions ont fait l'objet d'une réflexion partenariale à travers le réseau parentalité. Celui-ci a pu mettre en évidence des constats partagés à partir desquels des thématiques ont été dégagées et qui seront déployées en actions concrètes au cours de l'année 2024 :

- Les vacances et les loisirs en famille : Cette action prévoit l'organisation d'une troisième édition du « Forum vacances » avec de nombreux acteurs engagés tels que le centre socio-culturel, le C.C.A.S., le service jeunesse, la C.A.F.14, le Secours Populaire, l'USDA ou encore Twisto/Kéolis pour :
 - Permettre aux habitants de se retrouver lors d'un rendez-vous annuel autour de cette thématique et faciliter l'accès aux droits (aides financières, démarches, mobilité...);
 - Lever les freins des familles afin de s'autoriser à penser aux vacances et aux loisirs par des activités ludiques notamment.
- Le partage en famille : A travers les « Echappées en famille », « Eveil bébé » et « Famille d'ados », il s'agit de développer des temps de rencontres réguliers et repérés favorisant le lien parent-enfant qui permettent de :
 - Partager un moment privilégié en famille ;
 - Favoriser l'entraide entre parents ;
 - Mettre en valeur et redonner confiance dans leurs compétences parentales.
- Le vivre ensemble : Dans une démarche co-portée par les acteurs du territoire, il s'agira de favoriser les échanges avec les familles notamment sur l'importance du collectif dans le développement de l'enfant à partir d'un support adapté (ciné débat, jeu de société, etc...).
- Les repères éducatifs : Cette action organise des temps de rencontre pour les familles avec des professionnels sur le développement de l'enfant et l'importance des repères dans son quotidien. Sous forme d'ateliers ou de « cafés école », ils permettront de :
 - Proposer des temps facilitant les échanges entre les familles et d'avoir accès à des ressources concernant le développement de l'enfant ;
 - Valoriser les compétences parentales à travers la mise en valeur de leur propre expérience.
- La sexualité des ados : A travers des temps de rencontre avec des professionnels et les familles, l'objectif est de revenir sur le rôle et la place des parents sur ce sujet ainsi que le lien avec l'usage du téléphone portable et les réseaux sociaux. Ainsi, il s'agira de :
 - Proposer aux familles d'investir le sujet de la sexualité de leurs jeunes ;
 - Soutenir les familles dans l'échange autour de ce sujet avec son jeune ;
 - Apporter aux familles des notions de développement du jeune (écran/ santé...);
 - Sensibiliser les familles sur la sexualité des jeunes aujourd'hui.
- Le harcèlement : Une action de prévention est construite en direction des familles pour :
 - Permettre aux familles d'agir sur le sujet du harcèlement ;
 - Proposer des supports ludiques et adaptés à tous pour soutenir les familles.

Ces différentes thématiques sont regroupées sous la forme d'une action dénommée « Parentalité, à chacun son mode d'emploi ».

Parallèlement, la première édition de l'évènement "Passeurs d'éveil" a mis en évidence l'importance et l'intérêt pour les familles et les professionnels d'un évènement tourné vers l'activité culturelle des tout-petits dès le plus jeune âge et dans la relation parent-enfant. Ainsi, il a été proposé de reconduire l'action cette année sur la même période, à savoir le mois de juin.

Pour ce faire, le réseau parentalité thématique "santé culturelle du tout-petit et les 1000 premiers jours" réunissant les acteurs locaux ont travaillé sur des propositions autour de l'éveil au sens large. Ainsi, les activités sont d'ordre culturel, artistique, gustatif ou encore corporel et sont projetées dans divers lieux sur la Ville ; les parcs et forêt, les structures partenaires comme la P.M.I. Elles vont prendre différentes formes :

- Spectacles ;
- Lectures ;
- Ateliers dédiés aux parents ;
- Ateliers dédiés aux parents et aux enfants ;
- Espace et exposition aménagés en libre accès.

Il s'agit de la deuxième action proposée dans le cadre de l'appel à projets.

Ainsi, en référence aux deux actions présentées ci-dessus, le budget prévisionnel du projet R.E.A.A.P. 2024 de la ville est le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Matériel et fournitures	2 700 €	Participation Usagers	250 €
Documentation	80 €	C.A.F du Calvados	10 000 €
Location	450 €	Département du Calvados	2 000 €
Prestations extérieures	11 700 €	A.R.S	2 000 €
Déplacements/transport	500 €	Ville d'IFS	2 280 €
Impôts et taxes	600 €		
Personnel	500 €		
TOTAL	16 530 €	TOTAL	16 530 €

Il est ainsi proposé au conseil municipal de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute subvention envisageable dans le cadre de l'appel à projets R.E.A.A.P. 2024, et notamment auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados et du Département du Calvados.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022 signée entre l'État et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (C.N.A.F) ;

Vu la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens signée entre l'Agence Régionale de Santé et la Ville d'Ifs pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 et qui prévoit notamment le soutien à des actions de périnatalité et de petite-enfance ;

VU les circulaires de la CNAF n°2012-013 en date du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale et n°2016-005 du 16 mars 2016 relative à l'agrément des structures de la vie sociale ;

VU les conventions de prestations de service « Animation Globale et Coordination » et « Animation Collective Familiales » relatives au centre socioculturel d'Ifs, signées le 23 mai 2022 entre la ville d'Ifs et la Caisse d'Allocations Familiale (C.A.F.) du Calvados pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 ;

VU l'appel à projets « Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P.) » lancé par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) du Calvados pour l'année 2024 ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 14 février 2024 ;

CONSIDERANT l'appel à projet « Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P.) » lancé par la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados pour soutenir financièrement la réalisation d'actions de soutien à la parentalité ;

CONSIDERANT que les actions mises en œuvre par la Ville en matière de soutien à la parentalité, pilotées par le centre socio-culturel municipal « Atelier 860 », s'inscrivent dans les orientations de l'appel à projets « Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P.) » 2024 coordonné par la C.A.F. du Calvados ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

CONFIRME sa volonté de mettre en œuvre les actions de soutien à la parentalité prévues dans la réponse apportée par la Ville d'Ifs à l'appel à projets R.E.A.A.P pour l'année 2024 ;

APPROUVE le budget prévisionnel ci-après de ce projet R.E.A.A.P pour 2024 :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Matériel et fournitures	2 700 €	Participation Usagers	250 €
Documentation	80 €	C.A.F du Calvados	10 000 €
Location	450 €	Département du Calvados	2 000 €
Prestations extérieures	11 700 €	A.R.S	2 000 €
Déplacements/transport	500 €	Ville d'IFS	2 280 €
Impôts et taxes	600 €		
Personnel	500 €		
TOTAL	16 530 €	TOTAL	16 530 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, pour la mise en œuvre de ces actions de soutien à la parentalité, tout financement mobilisable, notamment auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados et du Conseil Départemental du Calvados au titre de l'appel à projets « Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P.) » 2024 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mener à bien toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ifs, le 19 février 2024

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENBRE



Rendue exécutoire le : 21 février 2024

Affichée le : 21 février 2024

Acte à classer

2024-015

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-02-21T10-49-50.00 (MI251135568)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20240221-2024-015-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Centre socioculturel Atelier 860 - Demande de subvention
dans le cadre de l'appel à projets " Réseau d'écoute,
d'Appui et d'Accompagnement des parents (R.E.A.A.)
Date de décision : 21/02/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Sollicitées par les collectivités

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2024-015.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/02/24 à 09:51

Par LELONG EMILIE

Transmis

Date 21/02/24 à 10:49

Par LELONG EMILIE

Accusé de réception

Date 21/02/24 à 11:05